

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil syndical dûment convoqué le 03 décembre 2009 s'est réuni en session ordinaire à Grenay, le 16 décembre de l'an deux mille neuf sous la présidence de Monsieur NIVON.

Nombre de membres en exercice : 88 titulaires    Votants : 61

### **PRESENTS :**

- ❶ - Communes en adhésion directe (2)
- ❷ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (15)
- ❸ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ❹ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (11)
- ❺ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (14)
- ❻ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (12)

0 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Afin de pouvoir assurer la continuité du service pour le paiement des dépenses d'investissement, le code général des collectivités territoriales donne la possibilité d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissements en 2010 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu que le vote du budget n'interviendra qu'en mars, je vous demande d'autoriser le président, conformément à l'article L612-1 du CGCT, à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite exprimée ci-dessus, en dehors des dépenses liées au remboursement de la dette, soit :

<b>Chapitre</b>	<b>Crédits 2009</b>	<b>Autorisations 2010</b>
21 – Immobilisations corporelles	1 445 000,00	361 250,00
23 – immobilisations en cours	790 991,59	197 700,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 235 991,59</b>	<b>558 950,00</b>

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de  
publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 18 décembre 2009**

**Le Président**  
**M. NIVON**